




SESSION  
16/09/2019

Envoyé en préfecture le 19/09/2019  
Reçu en préfecture le 19/09/2019  
Affiché le   
ID : 007-210703195-20190916-DELIB762019-DE

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

Objet :

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Questions  
Financières  
Diverses

Exercice : 29  
Présents : 17  
Absents : 12

Pour : 19  
Abstentions : /  
Contre : /

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Seize Septembre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chabaud, Chambert, Delhomme, Diatta, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Peverelli, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Bresolin, Butot, Darcourt, Dolard, Fabre, Michelon, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Saez (pouvoir à Michel), Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mr Noël.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- décide le remboursement de la facture Pizzeria la Tricastina à Mme Guillot Catherine, adjointe à la jeunesse, d'un montant de 30 € concernant les gouters de la sortie de fin de mandat du Conseil Municipal des Enfants.

- décide le paiement de la facture ailleurs d'un montant de 66.40 € lors du déplacement de Mme Grimoud Nathalie à Lyon lors de la journée régionale de lutte contre la pauvreté du 12/07/2019.

- autorise le maire à signer la convention entre le Centre de Communication Multimédia et Pôle Emploi, concernant la mise à disposition des locaux 6 rue Henri Dunant, dans le cadre de l'action territoire zéro chômeurs.

- dans le cadre de la mise en œuvre du projet territoire zéro chômeur, les déplacements suivants seront réalisés :

- Visite de l'EBE de Villeurbanne le 10 septembre 2019 ;
- Journée régionale sur le thème du Comité Local pour l'Emploi le 24 septembre à Lyon ;
- Rencontre de la grappe régionale le 17 octobre à Eure dans le Val de Drôme ;
- Visite de l'EBE de Thiers le 6 décembre 2019.

Participeront au déplacement les membres du groupe projet et les bénévoles du Secours Populaire et de la Régie de Territoire notamment Madame Bayle Cécile, Monsieur Michel Méjean, Monsieur Roqueplan Jean-Luc, Monsieur François Beaujolin ainsi que des membres du Conseil Citoyen et des bénévoles en recherche d'emploi. Parmi ceux-ci seront présents: Mesdames et Messieurs Siah Najet, Ngangoueri Nsanga Carole, Foday Kamara, Navaro Carmen, Zoubeir Echati, Bilal Fatima et Mchagama Djamal.

Et les agents de la commune suivant : Nathalie Grimoud, Julie Essertel, Sabine Wodon, Arafa MBAE, l'adjointe à la politique de la ville : Pascale Tolfo.

- accorde une subvention de 200 euros à l'association CLEFS pour contribuer au projet de renouvellement de la cuisine pédagogique du centre socio culturel dans le cadre du fonds associatif.

- suite à une erreur de destinataire, le conseil municipal annule la subvention de 300 euros accordée à l'association Le Blanc Mesnil lors du conseil municipal du 24 juin 2019 pour le salon du bien-être et décide le versement d'une subvention de 200 € l'association Lyré Blanc pour le même objet.

- décide le versement d'une subvention exceptionnelle "Animation Vie Locale" à l'association JMX07 d'un montant de 400 € pour les actions en faveur de la jeunesse et notamment celle issue des quartiers prioritaires.

- décide l'annulation de la délibération N° 57 du conseil municipal du 24.06.19 en raison du doublon avec la délibération N° 43 du conseil municipal du 24.06.2019, concernant le compte administratif 2018 du budget assainissement, en raison d'une erreur administrative de dénomination de l'objet.

- décide l'annulation de la délibération N° 58 du conseil municipal du 24.06.19 en raison du doublon avec la délibération N° 44 du conseil municipal du 24.06.2019, concernant le compte administratif 2018 du budget assainissement en raison d'une erreur administrative de dénomination de l'objet.

- décide dans le cadre du fonds sportif de verser une subvention à l'OMS de 2 000 euros.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Olivier PEVERELLI

